Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141014-2014_A187-DE
Date de télétransmission : 22/10/2014
Date de réception préfecture : 22/10/2014

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A187

OBJET : Ressources - Finances - Débat d'Orientations Budgétaires 2015 - Budget Général

Le 14 octobre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase municipal de Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BENKACI Moussa – BERNARD Christine - BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine - FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LAGIER Robert – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIE Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PIZOT Roger - POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre - SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BURLE Christian suppléé par MAUNIER André – FREGEAC Olivier suppléé par ARCAMONE Thomas

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGEY Dominique donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à de SAINTDO Philippe - CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – ROUVIER Catherine donne pouvoir à YDE Marcel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane - TERME Françoise donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - ZERKANI Karima donne pouvoir à SUSINI JULES

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille - BORELLI Christian - BOYER Raoul – FILIPPI Claude – LEGIER Michel – PEREZ Fabien

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des Finances
Service de la programmation budgétaire
MB

02_1_01

CONSEIL DU 14 OCTOBRE 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2015 – Budget général
Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le 11 décembre prochain, notre assemblée aura à se prononcer sur le projet du Budget Général pour l'exercice 2015.

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget. Tel est l'objet du présent rapport.

SOMMAIRE...

INTRODUCTION

PARTIE 1 : UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DIFFICILE page 4
I. Le contexte économique mondial page 4
II. Le contexte national page 4

PARTIE 2 : LA SITUATION FINANCIERE DU TERRITOIRE page 6
I. Analyse rétrospective page 6
1. L'analyse du fonctionnement au terme de l'année 2013 page 6
1.1. L'évolution comparée des dépenses et des recettes réelles page 6
1.2. L'évolution des recettes page 7
1.3. L'évolution des dépenses page 8
1.4. L'évolution des ratios de structure page 9

2. Les marges de manœuvre page 10
2.1. L'évolution de l'épargne page 10
2.2. La capacité de désendettement page 11

3. L'analyse de l'investissement au terme de l'année 2013 page 12
3.1. Le volume d'investissement page 12
3.2. Les dépenses d'équipement par fonction page 13
3.3. Le mode de financement des investissements et la structure de la dette page 14
3.4. Une gestion de dette maîtrisée page 15

II. Les perspectives pour les années 2014 et suivantes page 16
1. Les principes directeurs de la stratégie financière page 16
1.1. La stratégie financière page 16
1.2. Les hypothèses retenues page 16

2. Les impacts financiers pour les années à venir page 18
2.1. L'évolution des épargnes page 18
2.2. L'évolution de la capacité de désendettement page 18
2.3. La couverture de la dotation aux amortissements page 19

PARTIE 3 : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 POUR LE RAYONNEMENT DU PAYS D'AIX page 21

I. L'élaboration du Budget 2015 page 21
1. Création d'un 4e budget annexe : Déchets ménagers page 21
2. Le Fonctionnement page 22
2.1. L'équilibre budgétaire prévisionnel 2015 page 22
2.2. La structure des recettes de fonctionnement page 22
2.3. La structure des dépenses de fonctionnement page 23
3. L'Investissement page 24

II. Les orientations des politiques communautaires en 2015 page 26
1. Le développement économique, agricole et touristique page 27
2. L'aménagement du territoire page 30
3. L'équilibre social de l'habitat page 32
4. La politique de la ville page 33
5. L'emploi et l'innovation sociale page 34
6. L'enseignement supérieur page 35
7. La valorisation et préservation du cadre de vie page 36
8. La culture page 37
9. Le sport page 38
10. Le soutien aux communes membres page 39

CONCLUSION page 40

INTRODUCTION

Prévu par l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientations budgétaires (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Les dispositions du projet de Loi de Finances pour 2015 ne sont pas stabilisées à ce stade et peuvent être modifiées jusqu'au moment du vote en décembre 2014. Les orientations présentées s'appuient donc sur des hypothèses de travail susceptibles d'évoluer.

C'est dans ce contexte que la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix doit conjuguer la concrétisation de sa feuille de route visant à garantir un service public de qualité au profit des habitants du Pays d'Aix, et assurer un développement équilibré du territoire tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine.

PARTIE 1 : UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DIFFICILE

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

L'activité mondiale s'est dans l'ensemble affermie et devrait continuer de progresser en 2014 et 2015, principalement sous l'impulsion des pays émergents. La croissance mondiale devrait passer de 3 % en 2013 à 3,6 % en 2014 et à 3,9 % en 2015.

Du côté des pays développés, les mauvais chiffres de la croissance Américaine au premier trimestre, ainsi que la contraction importante du PIB du Japon sont autant de signes de fragilité de la reprise.

L'Europe occidentale est sortie de la récession en 2013 mais les perspectives de croissance demeurent faibles, car les derniers chiffres publiés indiquent des résultats peu encourageants, avec une croissance négative pour l'Allemagne qui jusqu'ici était le moteur de l'économie Européenne. Les effets de l'embargo imposé à l'encontre de la Russie, un partenaire commercial important pour l'Europe, sont également à redouter.

La reprise mondiale reste donc fragile en dépit d'une certaine amélioration des perspectives, et il subsiste des risques de dégradation considérables.

II. LE CONTEXTE NATIONAL

Les prévisions de croissance de l'économie française ont été revues à la baisse après la publication des chiffres de l'INSEE qui indiquent une croissance zéro au deuxième trimestre. Aussi bien le gouvernement que les agences de notation abaissent donc leurs prévisions à 0,5 % au lieu de 1 % prévu initialement dans la loi de finances.

La France manquera également l'objectif de limiter le déficit public à 3,8 %, les prévisions actuelles étant un déficit de 4 % au minimum.

Il convient de constater que ces niveaux sont toujours très éloignés de l'objectif de 3 % de déficit fixé par le Traité de Maastricht. La difficulté de maîtriser les dépenses publiques est aggravée par un problème lié à la dynamique des recettes, qui est très inférieure à celle attendue. En effet, il manque près de 10 milliards d'euros de recettes fiscales par rapport aux prévisions initiales du gouvernement.

En avril, le gouvernement a dévoilé les mesures principales du plan de 50 milliards d'euros d'économie sur trois ans ; un effort d'une ampleur inédite afin de financer les mesures du pacte de responsabilité et de solidarité, et également de réduire le déficit.

Les mesures concernant les collectivités locales

Les économies porteront pour 11 milliards d'euros sur les collectivités locales. La participation de celles-ci à l'effort de réduction des déficits publics n'est pas un élément nouveau. En effet, elles participent déjà à l'effort de redressement depuis 2008, en particulier depuis 2011, année de mise en œuvre du gel des dotations de l'État.

En ajoutant la diminution déjà subie de 1,5 milliard en 2014, conformément au pacte de confiance et de solidarité, la baisse des concours financiers atteindra en 2017, 12,5 Md€. **Le montant de la DGF subira une baisse de 30 % entre 2013 et 2017**.

La péréquation horizontale sera également renforcée avec une **augmentation progressive des montants redistribués par le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**. Ainsi, le montant des ressources du FPIC passera de 570 M€ en 2014 à 780 M€ en 2015.

Ces mesures de baisse des dotations et le renforcement de la péréquation horizontale devraient être confirmées par le projet de loi de finances 2015.

PARTIE 2 : LA SITUATION FINANCIERE DU TERRITOIRE

I. ANALYSE RETROSPECTIVE

Afin d'appréhender la situation financière de la collectivité, il est nécessaire de présenter l'évolution des principaux postes budgétaires, des marges de manœuvre et des modes de financement depuis 2008 au travers notamment de ratios de structure.

À compter de 2013, le budget annexe Transports Publics Urbains a été créé et de ce fait l'ensemble des recettes et des dépenses afférentes à ces services n'apparaissent pas pour les années 2008 à 2012 afin d'obtenir une cohérence des données financières.

1. L'ANALYSE DU FONCTIONNEMENT AU TERME DE L'ANNÉE 2013

1.1. L'évolution des dépenses et des recettes réelles (hors produits de cession)

en K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne annuelle évolution
Dépenses réelles de fonctionnement	244 335	257 431	261 166	259 315	272 579	287 768	3,4%
Recettes réelles de fonctionnement	304 068	320 837	325 494	331 181	346 869	351 805	3,0%

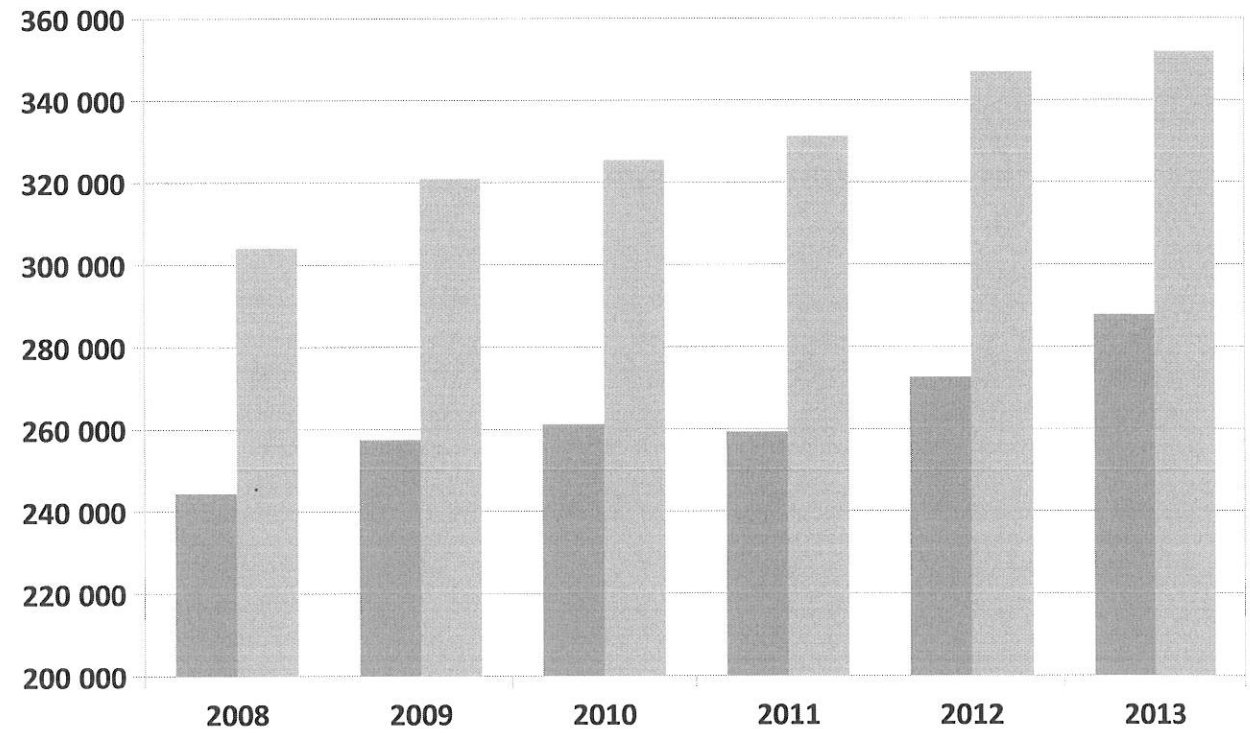

Les recettes réelles de fonctionnement sont globalement dynamiques, enregistrant une croissance de 3 % par an en moyenne. Cette croissance des recettes de fonctionnement est portée par le dynamisme des ressources fiscales. Toutefois, il faut rappeler que la réforme de la Taxe Professionnelle mise en place à compter de 2010, a rigidifié les ressources issues de cet impôt.

Afin de pouvoir dégager un autofinancement suffisant pour la réalisation de ses projets à moyen terme, la CPA a mis en place des procédures budgétaires encadrées dans le but de limiter l'évolution de ses charges de fonctionnement.

En effet, depuis 2008, les dépenses de fonctionnement ont connu une évolution mesurée (3,4 % en moyenne/an) malgré la mise en service de nouveaux équipements tels que le Grand Théâtre de Provence, le Centre Chorégraphique National, la piscine de Fuveau...

Cette maîtrise de l'évolution des dépenses est le résultat d'une démarche systématique visant à s'assurer de l'adaptation des moyens alloués aux objectifs des politiques publiques mises en œuvre.

1.2. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement

en K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne annuelle évolution
PRODUITS DES SERVICES	7 367	11 850	8 366	9 427	7 333	9 624	10,6%
RESSOURCES DE REMPLACEMENT DE LA TP	189 097	200 038	204 107	207 540	224 344	228 583	3,9%
PRODUIT TEOM	28 314	33 103	37 441	39 533	41 001	41 952	8,3%
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	64 726	65 866	66 067	62 986	61 009	59 652	-1,6%
AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 101	8 512	8 077	9 114	9 332	9 740	3,9%
AUTRES PRODUITS	6 465	1 469	1 437	2 581	3 851	2 255	1,6%

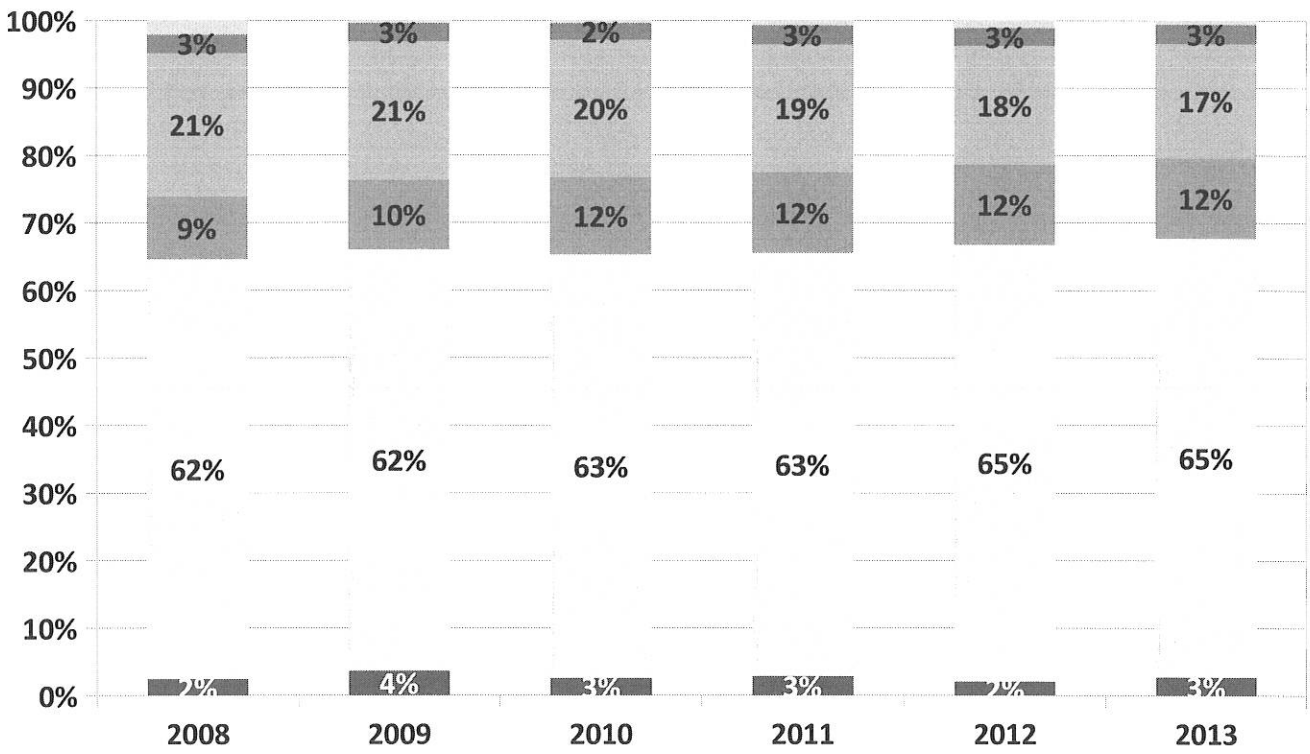

Le montant des ressources de remplacement de la Taxe Professionnelle augmente en moyenne de 3,9 % par an, notamment grâce aux compensations fiscales mises en place qui permettent de maintenir le niveau de fiscalité professionnelle. On observe tout de même que l'augmentation n'est plus que de 1,9 % entre 2012 et 2013.

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est en progression moyenne de 8,3 % par an. L'augmentation est moins significative entre 2012 et 2013 (+ 2,3 %).

La Dotation Globale de Fonctionnement diminue de 1,6 % par an, avec un fléchissement certain à partir de 2011 du fait de la participation des collectivités territoriales au rétablissement des comptes publics.

Le produit des services de la CPA fluctue au fil des ans et les augmentations s'expliquent principalement par des événements culturels ponctuels.

1.3 L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

En K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne annuelle évolution
CHARGES A CARACTERE GENERAL	48 824	51 610	51 994	52 427	55 127	59 025	3,9%
CHARGES DE PERSONNEL	40 485	42 577	42 745	44 027	45 277	48 507	3,7%
REVERSEMENTS AUX COMMUNES (AC / DSC)	126 352	131 496	130 310	128 227	143 142	150 001	3,6%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES	23 271	25 408	30 120	30 663	23 273	25 026	2,6%
CHARGES FINANCIERES	1 683	1 295	1 029	1 340	1 009	886	-10,1%
AUTRES CHARGES	3 720	5 045	4 968	2 631	4 750	4 324	11,7%

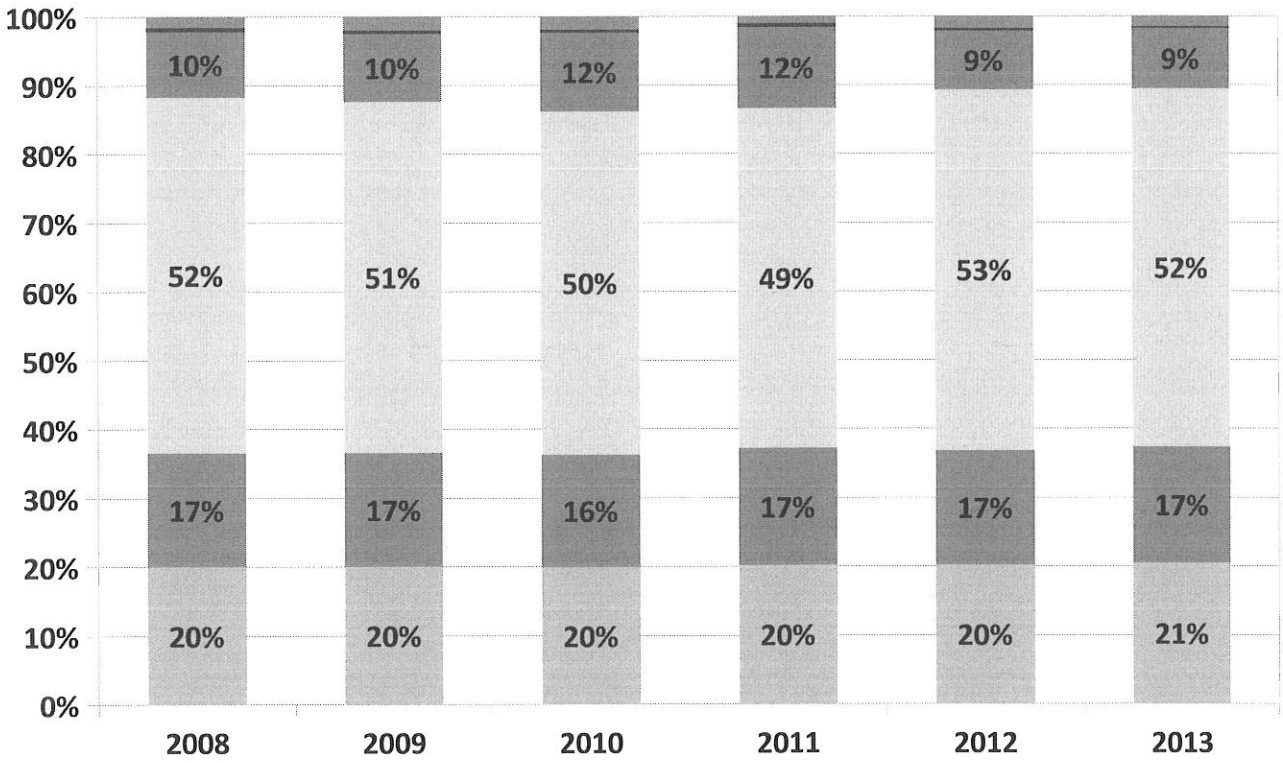

Les charges à caractère général augmentent sensiblement chaque année avec une évolution moyenne de 3,9 % par an. On note qu'après un ralentissement en 2010 et 2011 elles augmentent très fortement sur les deux dernières années en soulignant néanmoins des dépenses exceptionnelles liées à l'événement culturel Marseille Provence pour 2013 (0,8 M€).

La croissance des charges de personnel est en moyenne de 3,7 % par an et l'augmentation significative en 2013 est à mettre sur le compte des frais de personnel pour Marseille Provence 2013 (1,1 M€).

Les reversements de fiscalité aux communes, qui représentent la moitié des dépenses de fonctionnement, s'élèvent à 150 M€ pour 2013 soit 412€ par habitant contre 267€ en moyenne pour les communautés d'agglomération de la même strate en 2010.

1.4 L'évolution des ratios de structure

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population (en €/hab.)	718	711	717	712	749	791	551
2	Produit des impositions directes/population (en €/hab.)	635	643	662	593	663	662	306
3	Recettes réelles de fonctionnement/population (en €/hab.)	894	887	893	909	954	967	642
4	Reversements aux communes/population (en €/hab.)	371	363	358	352	394	412	267

source : DGCL 2014

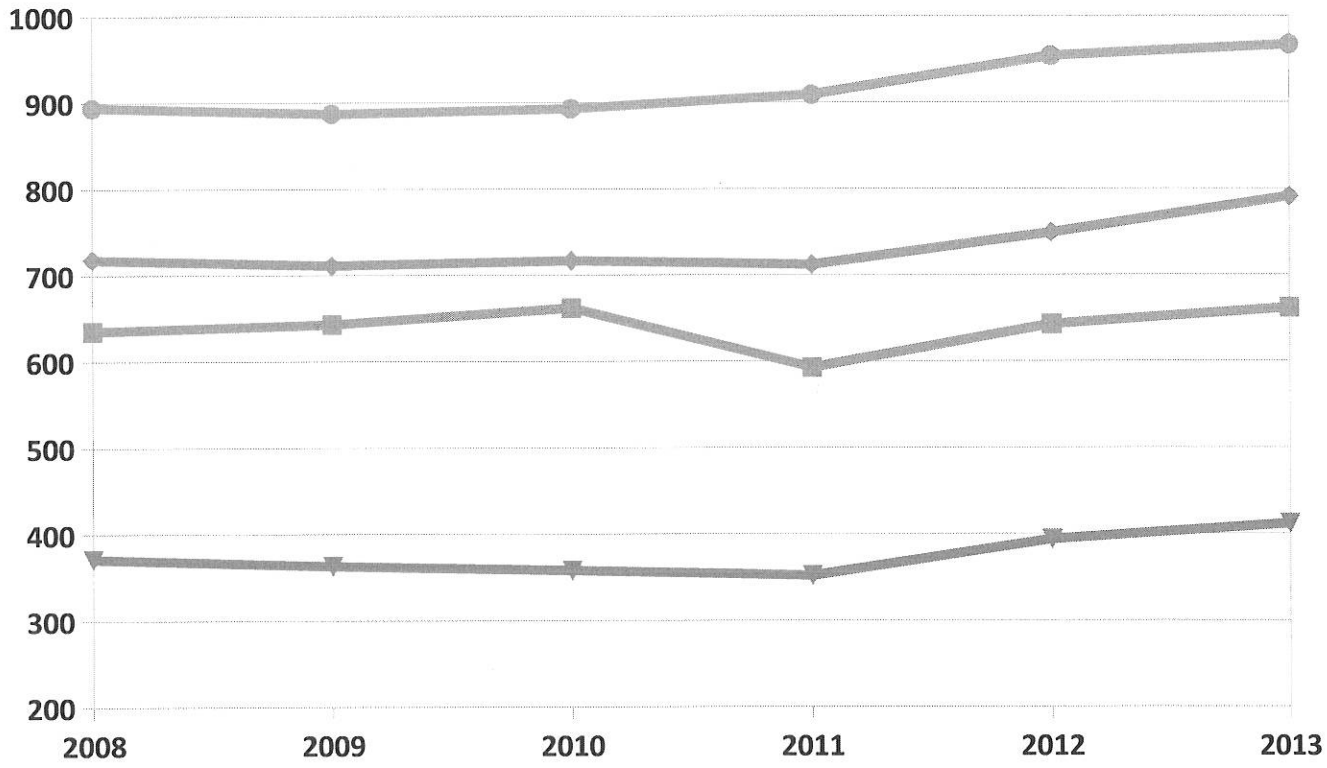

Le ***ratio n°1*** permet de donner une image globale du service rendu par la collectivité à ses habitants. On note que ce ratio est élevé par rapport à la moyenne de la strate. Il y a une hausse significative de 5,6 % entre 2012 et 2013.

Le ***ratio n°2*** mesure la « richesse fiscale » de la collectivité, c'est-à-dire le produit de la fiscalité directe locale. Il est largement au-dessus de la moyenne de la strate et nous sommes, de ce fait, considérés comme une collectivité «riche». Il y a donc un impact sur la contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et sur l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Le ***ratio n°3*** met en avant les recettes pérennes du budget ; il s'agit de l'ensemble des moyens financiers nécessaires à la bonne marche des activités courantes de la collectivité. Son augmentation est continue depuis 2009.

Le ***ratio n°4*** montre le niveau des reversements faits aux communes par la CPA. Il est nettement au-dessus de la moyenne de la strate et augmente significativement en 2012 et 2013 par rapport aux années précédentes, du fait notamment de l'intégration des Fonds de Concours de fonctionnement aux communes dans la DSC.

2. LES MARGES DE MANŒUVRE

En cohérence avec la stratégie financière, les indicateurs financiers traduisent une situation saine des comptes de la CPA.

Malgré la réforme de la fiscalité locale peu favorable à notre institution, celle-ci a su maintenir des niveaux d'épargne satisfaisants ; lesquels s'expliquent par les efforts de gestion et l'optimisation des ressources financières.

2.1. L'évolution de l'épargne

en k€	2008	2009	2010	2011	2012	2013
EPARGNE BRUTE	59 731	63 504	64 342	71 823	74 210	63 959
EPARGNE NETTE	57 058	58 632	56 667	66 145	68 530	58 975

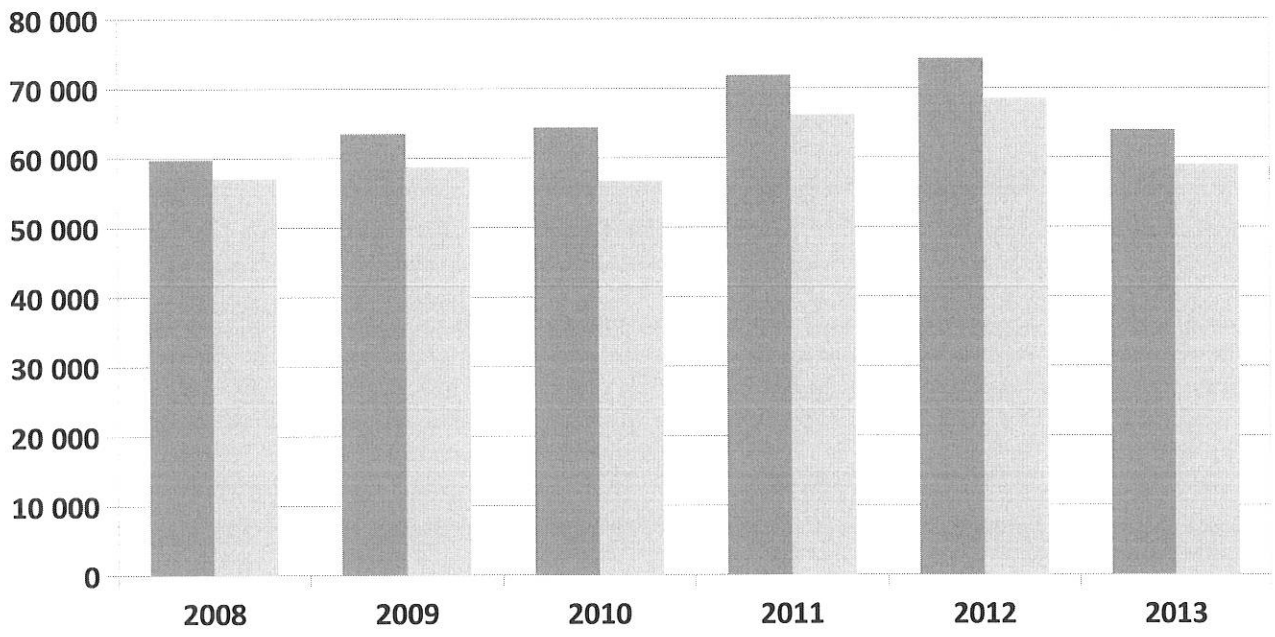

L'épargne nette, qui correspond à l'épargne dégagée sur le fonctionnement après intégration du remboursement en capital des emprunts, permet de mesurer l'autofinancement disponible pour financer les dépenses d'investissement. L'épargne nette est passée de 57 M€ en 2008 à 59 M€ en 2013, donnant ainsi les moyens à la collectivité de planifier sur le moyen terme sa politique d'investissement et sa politique fiscale.

2.2. La capacité de désendettement

en k €	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyennes nationales de la strate
Encours de dette	82 957	77 285	69 610	63 933	58 252	78 267	127 663
Capacité de désendettement (en années)	1,4	1,2	1,1	0,9	0,8	1,2	3,8

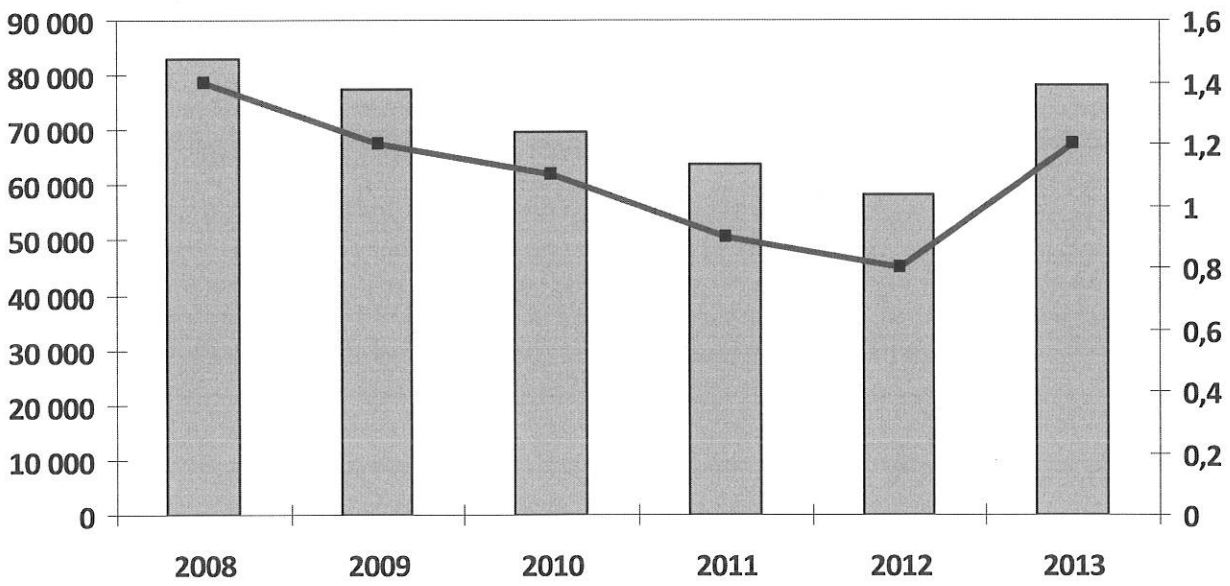

La capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacre la totalité de son épargne brute, se monte à **1,2 années** (15 mois) ; la moyenne constatée pour l'ensemble des communautés d'agglomération est de 3,8 années.

3. L'ANALYSE DE L'INVESTISSEMENT AU TERME DE L'ANNÉE 2013

en k €	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne annuelle évolution
DEPENSES D'EQUIPEMENT	29 228	28 190	27 954	34 556	25 661	43 902	12,9%
FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT	40 881	31 185	44 469	40 337	41 061	43 459	3,4%
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	606	1 381	3 099	1 601	8	252	-
EMPRUNT - REMBOURSEMENT CAPITAL	2 672	4 872	7 675	5 678	5 681	4 984	20,3%
DEPENSES REELLES TOTALES	*73 387*	*65 628*	*83 197*	*82 172*	*72 411*	*92 597*	*6,2%*

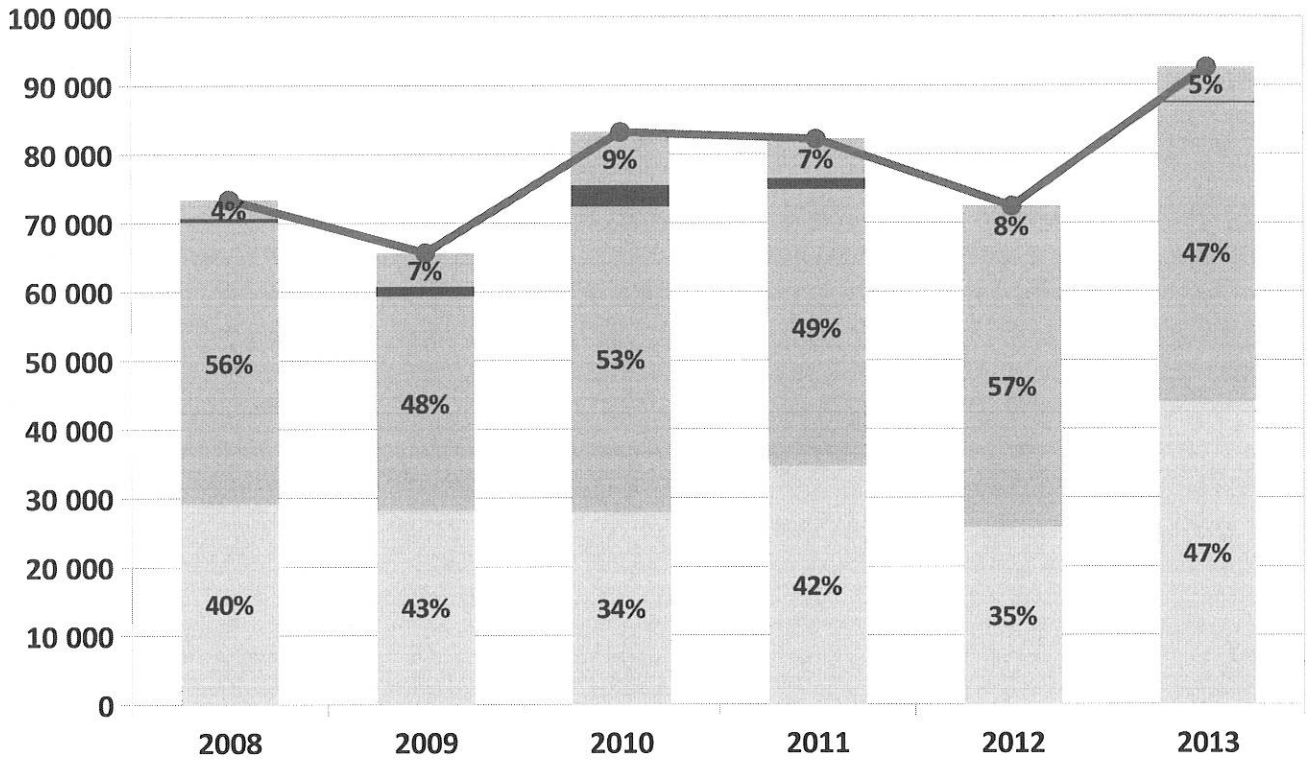

Les dépenses d'équipement représentent 47 % des dépenses réelles d'investissement en 2013 et augmentent en moyenne de 12,9 % chaque année.
Les fonds de concours d'investissement, qui représentent la même proportion que les dépenses d'équipement, augmentent en moyenne de 3,4 % par an depuis 2008 et la hausse est même plus significative entre 2012 et 2013 (+ 5,8 %).

3.1. Le volume d'investissement

En 2013, en cohérence avec le programme pluriannuel et la volonté des élus de maintenir un niveau d'équipement élevé, la CPA investit massivement. D'un montant de 92,6 M€ (254 €/hab.), les investissements réalisés par la collectivité en 2013 sont en augmentation par rapport à 2012, soit + 28 %.

Cette augmentation provient essentiellement du volume des dépenses d'équipement qui progresse en moyenne chaque année de 12,9 %. Sur un total inscrit de 146M€ en 2013, le taux de réalisation s'établit à 60 % (76 % si l'on intègre les reports sur 2014).

3.2. Les dépenses d'équipement par fonction

Ce classement permet de distinguer les masses financières consacrées à l'investissement des services de la collectivité, par secteur d'activités et de compétences.

La nomenclature fonctionnelle permet de répartir, par politique publique, les crédits ouverts au budget de la collectivité.

Ainsi, la répartition des dépenses par politique publique (nomenclature fonctionnelle) est la suivante pour les années 2008 à 2013 :

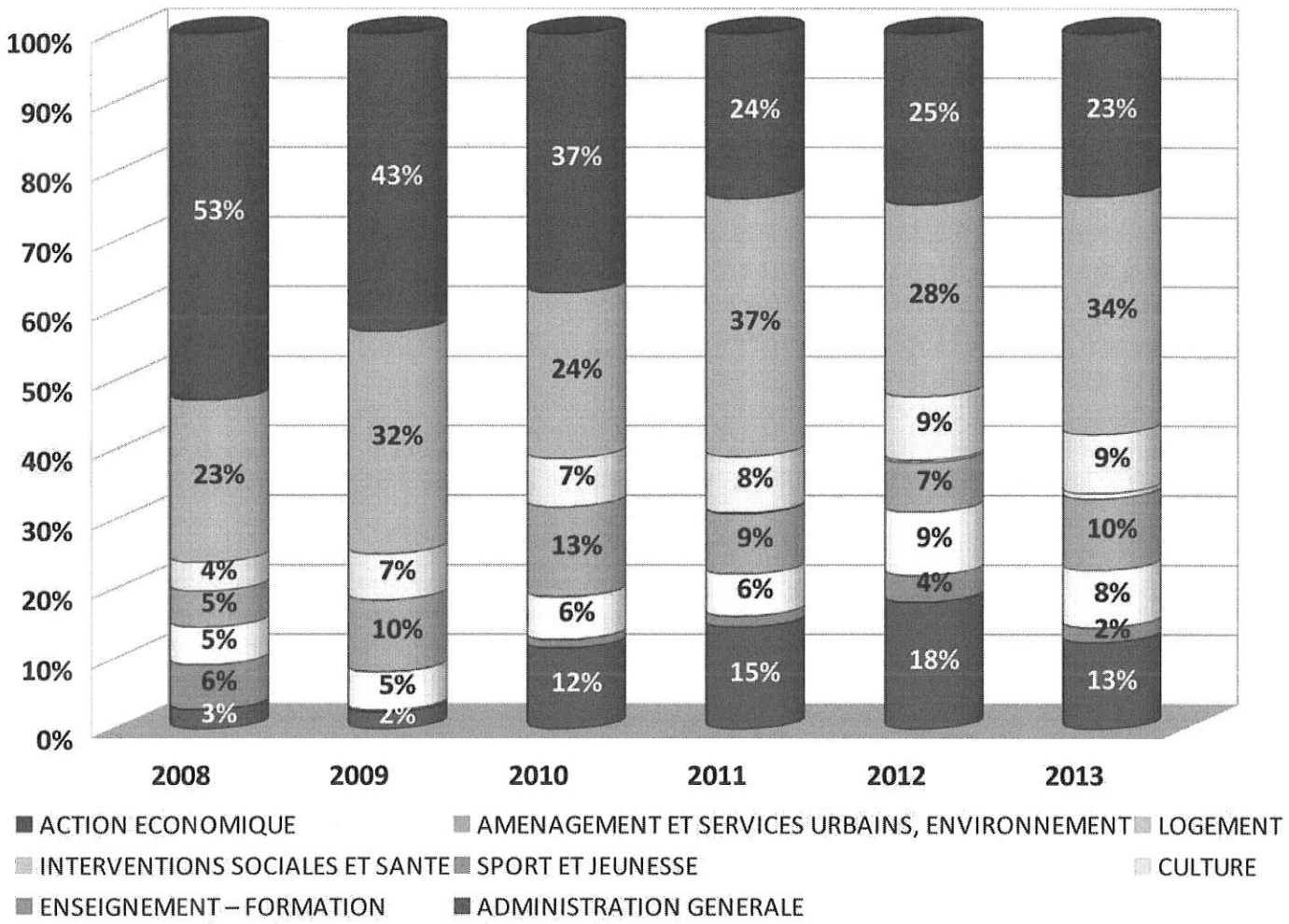

On peut observer qu'en 2008, les politiques concernant l'action économique et l'aménagement et service urbains représentaient 76 % des dépenses totales d'investissement. En 2013 ces dernières ne représentent plus que 57 %.

On note une évolution significative des dépenses en faveur du sport, de la culture et du logement entre 2008 et 2013.

Enfin, les dépenses d'administration générale ont augmenté sensiblement à partir de 2010, du fait de la mise en place des fonds de concours globalisés aux communes membres. Elles représentent 13 % des dépenses d'investissement en 2013.

3.3. Le mode de financement des investissements et la structure de la dette

La CPA met à profit son niveau d'épargne élevé pour minimiser son recours à l'emprunt. Avec les recettes définitives d'investissement et la consommation de son fonds de roulement, elle dispose d'une enveloppe de 100 M€ pour financer ses investissements. Un recours à l'emprunt de 25 M€ a été nécessaire en 2013 pour couvrir le besoin de financement.

La CPA dispose donc aujourd'hui d'une capacité d'investissement significative, qu'elle peut mobiliser sans remettre en cause ses marges de manœuvre pour les années à venir.

La collectivité utilise diverses sources de financement pour réaliser ses investissements :

en k €	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne annuelle évolution
AUTOFINANCEMENT	44 712	40 070	39 328	33 753	39 547	44 609	0,7%
SUBVENTIONS D'INVEST RECUES	4 971	2 686	6 359	8 385	1 552	2 164	16,1%
F.C.T.V.A.	4 498	5 911	6 056	3 038	3 269	2 345	-7,3%
AUTRES RECETTES	735	515	1 229	1 605	1 019	1 095	22,1%
EMPRUNT	27 300	0	0	0	0	25 000	-
RECETTES REELLES TOTALES	*82 216*	*49 182*	*52 972*	*46 780*	*45 427*	*75 212*	*3,7%*
DOTATIONS AMORT./PROV.	21 953	23 817	29 890	37 332	37 804	40 307	13,4%
OPERATIONS PATRIMONIALES	19 098	11 023	6 939	2 065	6 152	9 588	20,8%
RECETTES TOTALES	*123 267*	*84 022*	*89 801*	*86 177*	*89 383*	*125 107*	*2,9%*

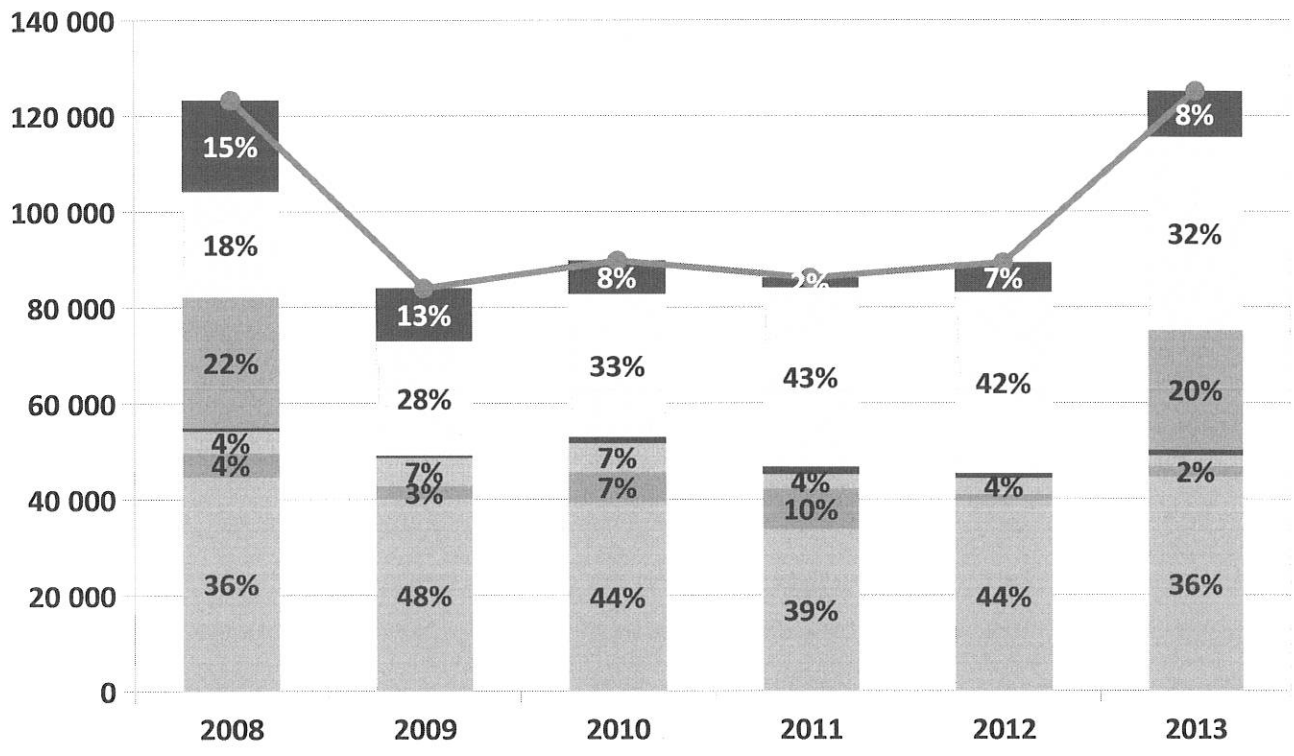

La CPA s'efforce de financer une grande partie des investissements avec ses ressources propres (72 % en 2013).

L'emprunt vient les compléter à hauteur de 25 M€. Sa part dans leur financement reste toutefois largement mesurée (20 %), et au-dessous de la moyenne des Communautés d'agglomération (24 % en 2012).

3.4. Une gestion de dette maîtrisée

En 2013, la CPA a eu recours à l'emprunt (25 M€) afin de financer ses investissements. De ce fait, le stock de la dette augmente par rapport à 2012.

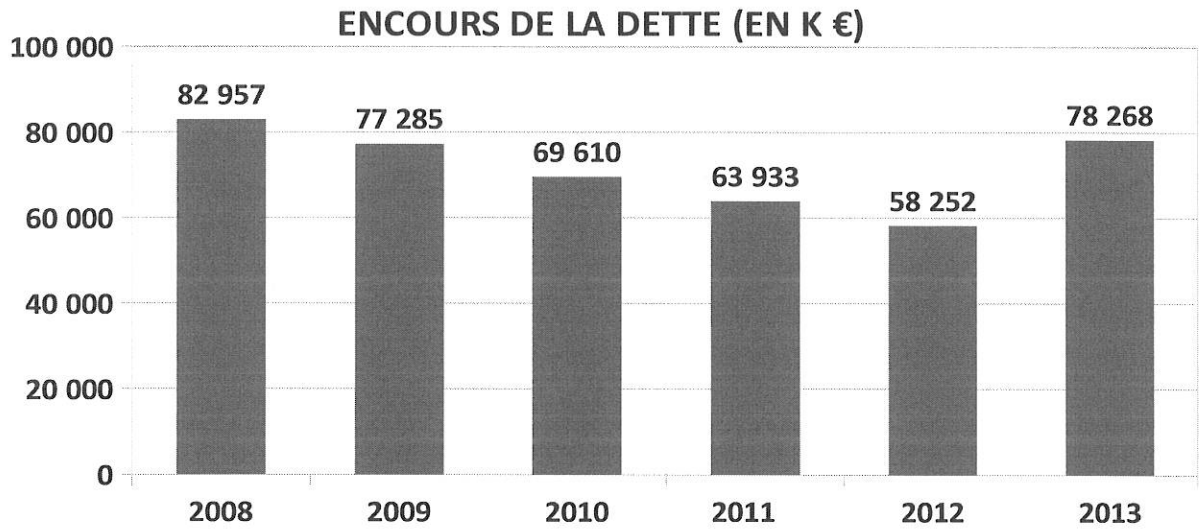

Ainsi que la charge de la dette pour la collectivité :

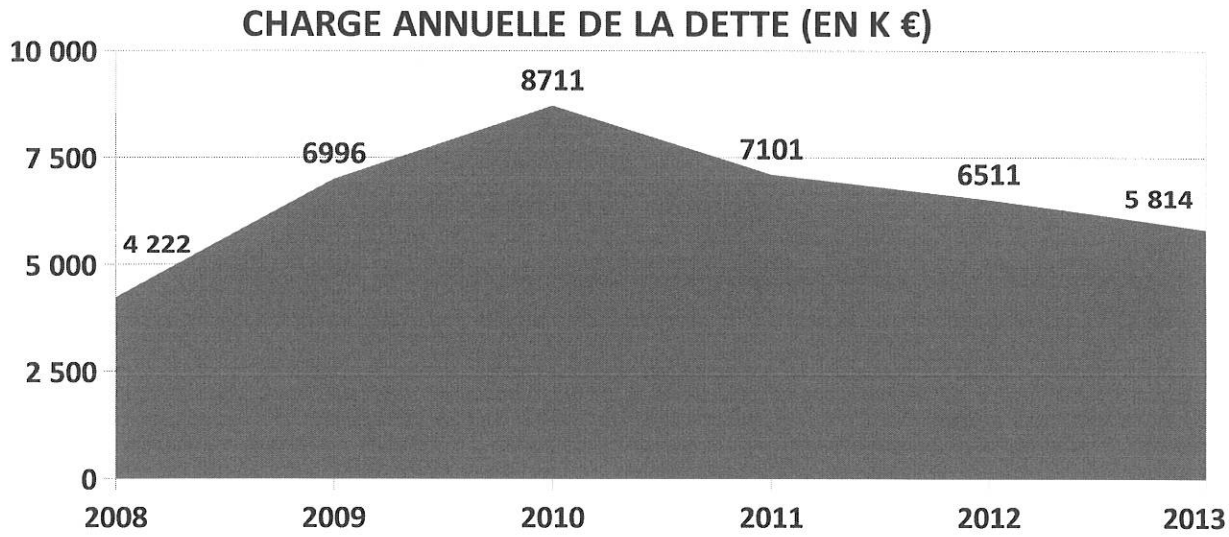

L'encours de la dette par habitant du Pays d'Aix est de 215 € en 2013 alors que l'encours moyen des Communautés d'agglomération de même strate (+ de 200 000 hab.) est de 403€.

II. LES PERSPECTIVES POUR LES ANNEES 2014 ET SUIVANTES

Si la situation financière de la CPA est saine depuis sa création grâce essentiellement à la richesse fiscale du territoire, la réforme de la fiscalité et le contexte économique de récession doivent nous inciter à la prudence.

Il convient par conséquent de se projeter dans les années à venir afin d'évaluer la pérennité des marges de manœuvre de la collectivité.

1. LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE

1.1. La stratégie financière

La stratégie financière engagée sera poursuivie en 2015 dans un contexte de crise économique qui perdure, et en tenant compte de l'extension du périmètre communautaire au 1er janvier 2014 (intégration des communes de Gardanne et Gréasque) induisant des charges de fonctionnement supplémentaires.

Cette stratégie a pour principes directeurs :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec un taux d'évolution ne dépassant pas 3 % ;
- Un taux d'épargne brute minimum de 15 % des recettes nettes, afin de maintenir un niveau d'autofinancement suffisant ;
- Une capacité de désendettement ne dépassant pas 6 ans

1.2. Les hypothèses retenues

Les hypothèses retenues en matière de dépenses et de ressources sont les suivantes :

➢ **Un resserrement des recettes de la collectivité qui se poursuit en 2015**

Le ralentissement économique va peser sur le dynamisme des recettes des collectivités. Dans un contexte global de diminution des dépenses publiques, les communautés d'agglomération connaîtront une poursuite de la baisse des dotations d'état.

- ***La fiscalité directe :***

L'évolution nominale des bases nettes d'imposition sur la période considérée est estimée de la manière suivante :

EVOLUTION NOMINALE DES BASES NETTES D'IMPOSITION							
	Moyenne	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19
Bases nette TH	2,8%	2,8%	2,8%	2,8%	2,8%	2,8%	2,8%
Base nette FB	2,8%	2,8%	2,8%	2,8%	2,8%	2,8%	2,8%
Base nette FNB	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%
Base nette CFE	2,8%	2,8%	2,8%	2,8%	2,8%	2,8%	2,8%

- ***La fiscalité indirecte :***

✔ Le FNGIR est supposé figé sur l'ensemble de la période, conformément aux dispositions de la Loi de Finances ; et s'élève à 52,3 M€ en 2014. Il en est de même pour la DCRTP à hauteur de 27,5 M€.

✔ Quant à l'IFER et à la TASCOM, l'évolution des bases devrait suivre le rythme de l'inflation, soit environ 2 % par an.

- ***Les dotations de l'État :***

Les concours financiers aux collectivités locales devraient être réduits de 11 Milliards d'euros d'ici 2017. L'impact attendu pour la CPA, sur la base de cette hypothèse, se traduira par une baisse de la dotation d'intercommunalité de 4 M€ pour 2015.

Globalement, la croissance annuelle moyenne des produits de fonctionnement courant devrait être de l'ordre de 0,7 %.

➢ **Des dépenses de fonctionnement maîtrisées**

L'évolution moyenne des charges de fonctionnement sur la période 2013-2017 est estimée à 2,2 % ; les reversements aux communes sont maintenus au niveau du BP 2014.

- ***Les dépenses d'intervention des services :***

Les enveloppes budgétaires sont contenues tout en préservant la qualité du service public. Des efforts sont réalisés par les services communautaires à travers la démarche globale de qualité et de performance recherchée.

Ainsi les charges à caractère général suivent une croissance moyenne de 2,1 % par an et les charges de personnel progressent de 2,5 % par an.

- ***Le maintien des reversements aux communes :***

Le montant de l'attribution de compensation versée aux communes membres augmente compte tenu de l'élargissement du périmètre communautaire, et de l'intégration de la première part de DSC.

Par ailleurs, la deuxième part de la Dotation de Solidarité Communautaire reste stable à son niveau de 2013.

➢ **La volonté de la Communauté de s'inscrire dans une démarche de dynamisation des investissements**

L'hypothèse « fil de l'eau » est basée sur un volume d'investissement réalisé à hauteur de 150 M€. Les crédits sont consacrés pour 50 % à des dépenses directes d'investissement et 50 % aux fonds de concours et subventions d'investissement versés.

2. LES IMPACTS FINANCIERS POUR LES ANNÉES À VENIR

2.1. L'évolution des épargnes

L'épargne brute (Épargne *de gestion – intérêts de la dette*) constitue dans une prospective le témoin de l'aisance de la section de fonctionnement, de la capacité à s'endetter et à investir.

L'épargne nette (Épargne *Brute – capital de la dette*) reflète les capacités de la collectivité à investir sans avoir recours à l'emprunt.

Elles constituent un critère fondamental de l'analyse de solvabilité et sont des indicateurs fondamentaux de la politique financière.

Compte tenu des hypothèses précisées ci-dessus, l'évolution de ces principaux indicateurs de solvabilité sur la période 2014/2020 serait la suivante :

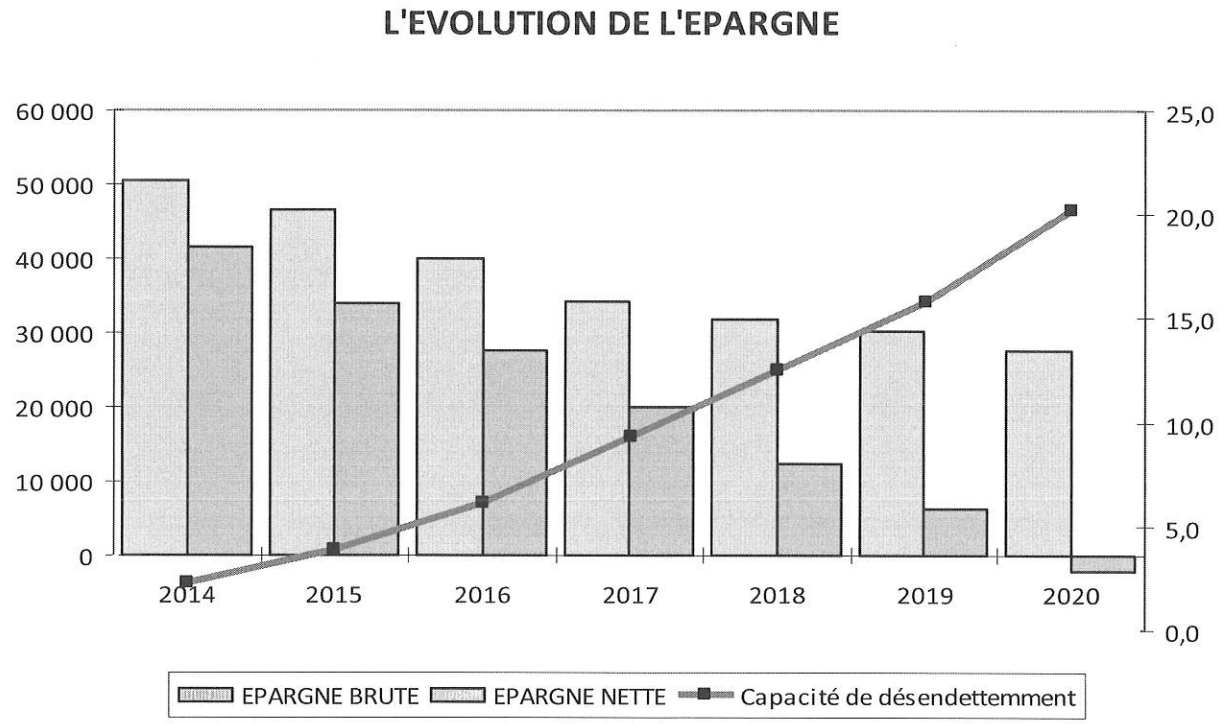

2.2. L'augmentation du volume d'emprunt et l'impact sur la capacité de désendettement

Le poids de la dette s'amplifiant du fait d'un recours à l'emprunt plus important, il convient de mesurer la capacité de désendettement de la collectivité. Cet indicateur, qui

indique en combien d'années la dette pourrait être apurée grâce à l'autofinancement, permet de suivre en temps réel l'évolution de la santé financière d'un établissement public.

En 2015, dans l'hypothèse d'un investissement annuel réalisé à hauteur de 150 M€, le délai de désendettement atteindrait près de **4 années** ; il serait de plus de 9 années à échéance de 2017.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette (au 31/12)	115 242	180 119	245 449	320 024	397 338	476 267	558 735
Épargne brute	50 444	46 581	40 101	34 242	31 725	30 205	27 588
Encours / Épargne brute (années)	**2,3**	**3,9**	**6,1**	**9,3**	**12,5**	**15,8**	**20,3**

2.3. La couverture de la dotation aux amortissements

Compte tenu du volume d'investissements réalisé ces dernières années et de l'augmentation des subventions d'équipements versées, le montant de la DAP (Dotation aux amortissements et provisions) progresse fortement. La collectivité a l'obligation de couvrir celle-ci par l'épargne brute.

Dans cette hypothèse, avec un volume d'investissement annuel voté à 150 M€, cette obligation ne serait plus couverte dès 2016.

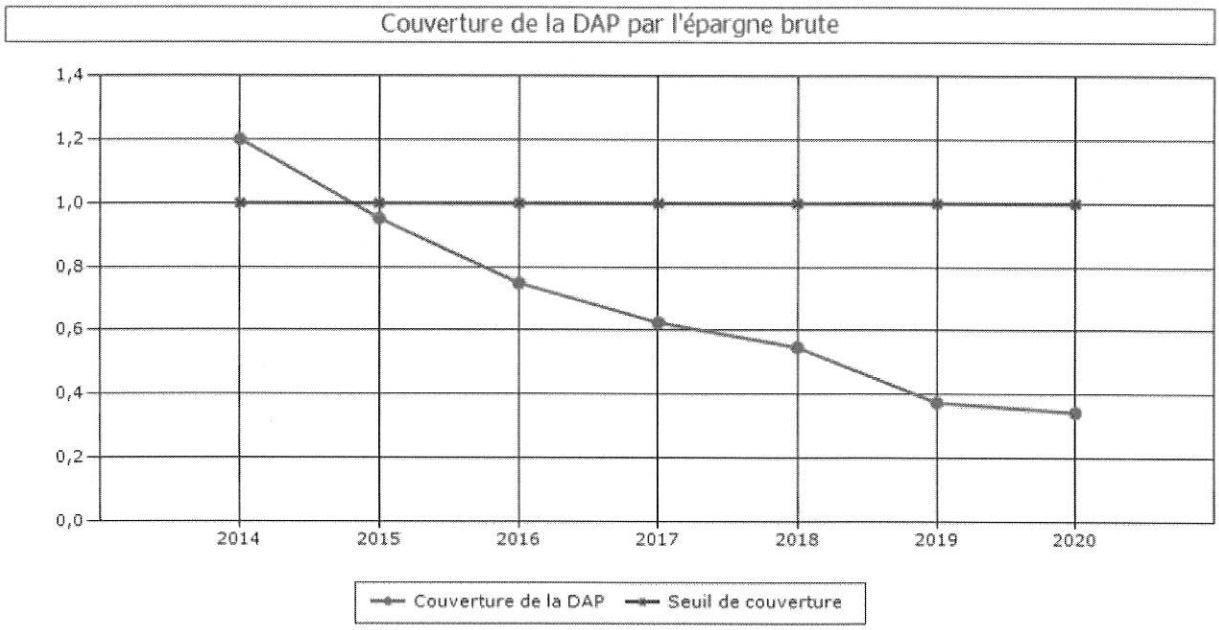

Compte tenu de ces éléments, le scénario « Au fil de l'eau » ne permet pas, à échéance de 2020, à la Communauté d'agglomération de préserver ses équilibres financiers en maintenant :

- ***Ses taux d'imposition***

- *Des dépenses d'investissement à hauteur de 150 M€*
- *Ses charges de fonctionnement*

Les éléments ci-dessus conduisent l'encours de la dette à près de 600 M€ portant ainsi la capacité de désendettement à 20 années au terme de la période considérée.

Au niveau de la section de fonctionnement, la faible progression des recettes, alors que les intérêts de la dette s'élèvent rapidement, se traduit par une dégradation de l'épargne de la collectivité.

Des choix stratégiques et financiers devront être faits afin d'assurer la santé financière de la collectivité.

Toutefois, à échéance du 1er janvier 2016, date d'entrée dans la Métropole, les ratios financiers restent satisfaisants, à savoir :

- Épargne *brute : 47 M€*
- *Capacité de désendettement : 3,9 années*
- *Couverture de la DAP par l'épargne brute*
- *Respect de l'obligation réglementaire du remboursement en capital par les ressources propres*

A échéance de la Métropole, la CPA a ainsi la capacité de réaliser des investissements compris entre 100 M€ annuels, tout en maintenant un niveau d'épargne satisfaisant et une capacité de désendettement de 4 années, et 150 M€ annuels avec une capacité de désendettement portée à 11 années dans la plus mauvaise des hypothèses.

PARTIE 3 : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 POUR LE RAYONNEMENT DU PAYS D'AIX

I. L'ELABORATION DU BUDGET 2015

Les grands axes de l'action de la Communauté pour 2015 s'articulent autour de 2 enjeux majeurs :

- L'amélioration de la qualité et du cadre de vie des habitants du pays d'Aix ;
- La poursuite de notre gestion au plus près des deniers publics avec un objectif de maîtrise des dépenses ;

Malgré un contexte économique national de récession et un horizon incertain dû à la création de la Métropole, la collectivité maintient ses engagements en présentant un budget en équilibre, avec une volonté de dynamisation des investissements sur le territoire.

1. CRÉATION D'UN 4ÈME BUDGET ANNEXE : DÉCHETS MÉNAGERS

Afin de financer la gestion du service public local des déchets ménagers, les collectivités territoriales ont la faculté, s'agissant d'un service à caractère administratif, d'en individualiser la gestion par la création, en application des articles L. 1412-2 et R. 2221-69 du CGCT, d'une régie dotée de la seule autonomie financière et faisant l'objet d'un budget distinct du budget principal.

A ce titre, la CPA crée le budget annexe du Service Public d'Élimination des Déchets à compter de l'exercice 2015.

En vertu des principes budgétaires de la comptabilité publique, ce budget annexe devra être équilibré. En contrepartie des dépenses inscrites en section de Fonctionnement, le financement pourra donc être assuré par la TEOM, les recettes des services de collecte et traitement des déchets ménagers (subventions éco-emballages et partenaires institutionnels notamment), les recettes d'activités.

L'ensemble des dépenses relatives à l'élimination des déchets ménagers (collecte et traitement) doivent être prises en compte dans ce budget annexe.

Notons cependant que les charges relatives à la requalification des décharges brutes restent affectées au Budget Général car cette action communautaire relève d'une préoccupation environnementale et non pas de l'élimination des déchets ménagers.

2. LE FONCTIONNEMENT

2.1. L'équilibre budgétaire prévisionnel 2015

L'équilibre prévisionnel, tel qu'il ressortirait, serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
	B.P. 2015		B.P. 2015
Dépenses liées à l'exercice des politiques communautaires	61 900 000	Contribution Economique territoriale	90 000 000
		Autres ressources fiscales (TH, TFNB, IFER)	55 300 000
Charges de personnel	37 568 000	FNGIR / DCTP	79 785 000
Reversement aux communes	154 600 000	Taxe sur les surfaces commerciales	6 000 000
Intérêts de la dette	3 500 000	Compensations Etat	53 600 000
Autres dépenses	850 000	Dotation d'intercommunalité	4 500 000
Dotation aux amort. / prov.	43 700 000	TEOM	-
		Produits liées à l'exercice des politiques communautai	13 443 000
Total dépenses	**302 118 000**	**Total recettes**	**302 628 000**

AUTOFINANCEMENT BRUT	**510 000**

2.2 La structure des recettes de fonctionnement

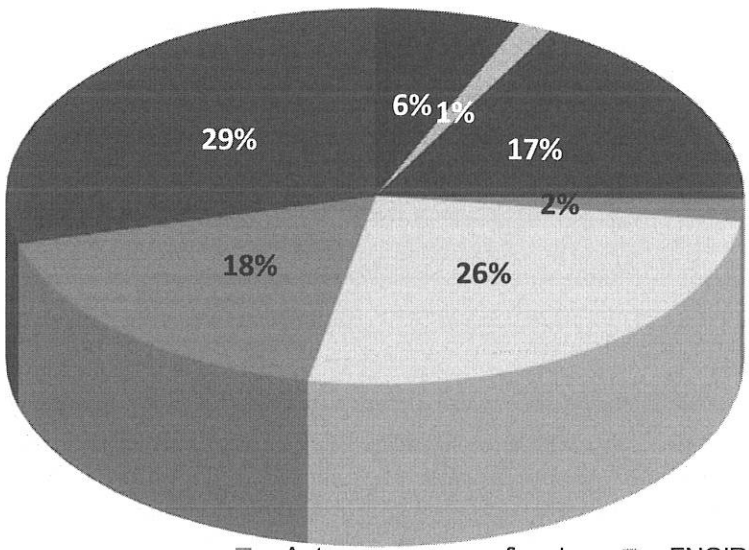

CET
Autres ressources fiscales
FNGIR / DCTP
Taxe/surfaces commerciales
Compensations État
Dotation d'intercommunalité
Produits/politiques communautaires

- **Les ressources fiscales**

L'ensemble des produits fiscaux perçus par la CPA (48 % des recettes de fonctionnement) devraient augmenter, tout en maintenant le niveau des taux d'imposition. On peut citer en

exemple la Contribution Économique Territoriale (+ 2,3 %), les autres ressources (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Non Bâti et Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) (+ 1,7 %).

- **Les dotations de l'état**

La CPA participe au redressement des finances publiques à travers une nouvelle baisse de la DGF versée par l'État.

La Dotation d'intercommunalité est estimée à 4,5 M€ en 2015 et verrait donc son montant diminuer de 57,9 % par rapport à 2014 soit une baisse de 6,2 M€.

- **Les produits liés à l'exercice des politiques communautaires**

Le montant de ces produits serait de 13,4 M€ pour 2015 et représente 5 % des ressources.

2.3 La structure des dépenses de fonctionnement

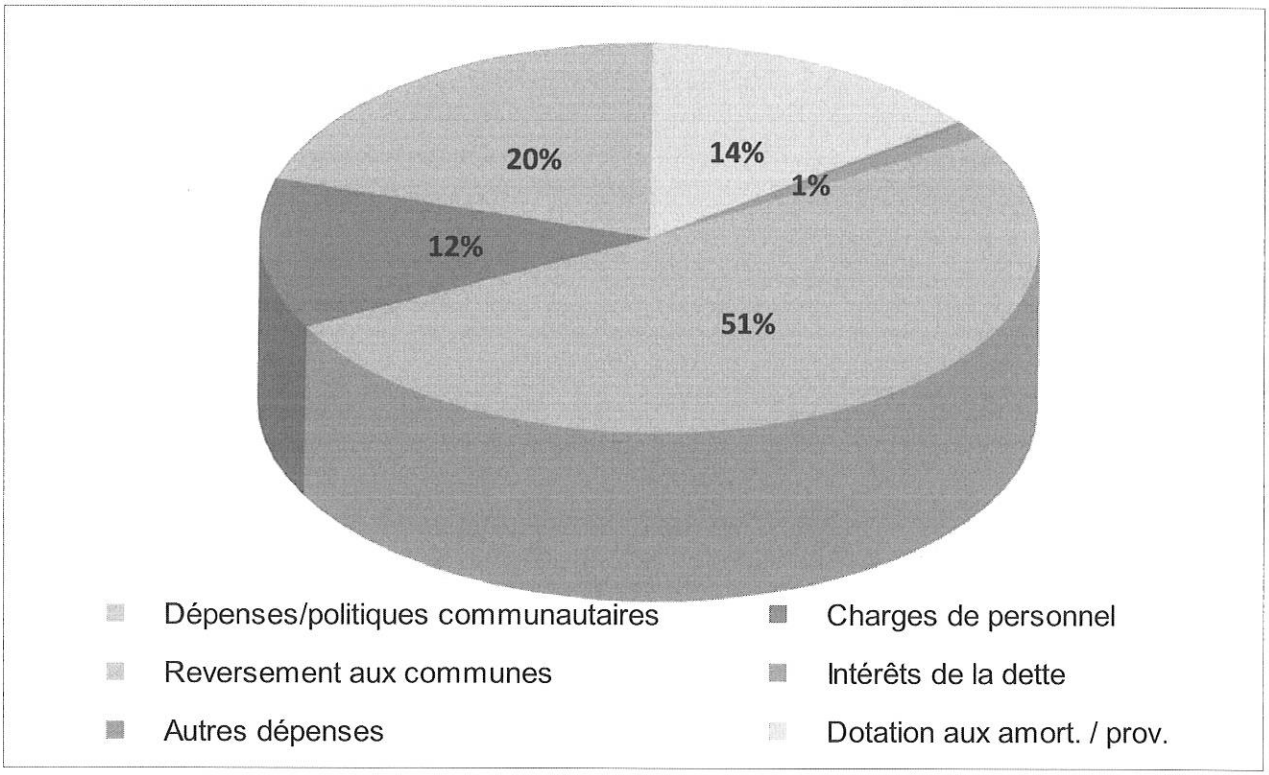

- **Les dépenses liées à l'exercice des politiques communautaires**

Elles représenteraient 61,9 M€, soit plus de 20 % du budget de fonctionnement.

Elles devraient progresser de 0,6 % par rapport à 2014.

- **Les charges de personnel**

Elles sont estimées à 37,6 M€, soit 12 % des charges de fonctionnement.

L'évolution pour 2015 prévoit comme chaque année, l'évolution de carrière des agents titulaires (GVT), de rémunération des non titulaires, des modifications de positions administratives, et permet l'absorption d'une partie des surcoûts liés à des ajustements de postes lors d'entrées / sorties et quelques créations de postes.

Outre ces éléments, il est important de noter que les prévisions 2015 tiennent compte de :

- La mise en œuvre de dispositifs réglementaires tels que la réévaluation des points d'indice majoré des grilles des agents de catégorie C et B à compter du 1er janvier 2015 ;

- l'application de nouveaux taux de contributions patronales à effet du 1er janvier 2015 pour les caisses de sécurité sociale et caisses de retraite ;

- l'application de critères métier au régime indemnitaire des agents de catégorie C de la filière administrative et la réévaluation de celui des agents des filières technique, culturelle et sportive.

- **Les reversements aux communes**

Ils représentent 51 % du budget de fonctionnement et leur montant devrait être sensiblement égal à celui de 2014.

- **Les dotations aux amortissements et provisions**

Le volume d'investissements réalisé ces dernières années et l'augmentation des subventions d'équipements versées expliquent la forte progression du montant de la Dotation aux amortissements. Elle est estimée à 43,7M€ pour 2015, soit une augmentation de 5,2 % à périmètre constant par rapport à 2014.

3. L'INVESTISSEMENT

La politique de dynamisation des investissements :

2014 a été une année importante pour la concrétisation des décisions résultant de la démarche de dynamisation engagée fin 2013.

Il s'agissait en effet de mettre en place une stratégie de développement axée sur les questions de transport, de développement économique, d'équipements et d'espaces publics.

L'élaboration du SCOT a permis a la CPA de construire son Projet d'aménagement et de Développement Durable en privilégiant :

- les investissements structurants en matière de transports collectifs contenus dans le PDU ;
- le soutien au monde économique et au logement des actifs ;
- la réalisation de grands équipements indispensables dans de nombreux domaines tels que le sport et la Culture.

Un plan pluriannuel d'investissement validé en Conseil de Communauté est ainsi venu donner de la lisibilité financière sur les engagements communautaires.

Dans ce cadre on pourra rappeler :

- la réalisation de la première tranche d'extension du stade Maurice David, les validations de programme pour la rénovation des piscines Yves Blanc à Aix-en-Provence et à Pertuis ;
- le lancement des études relatives à la ZAC Cap Horizon à Vitrolles ;
- la décision de moderniser et reconstruire le CFA au plan d'Aillane ;
- la décision de participer à la réalisation de la première tranche de l'échangeur A8-A51.

En parallèle aux actions portées directement par la communauté, la CPA soutient ainsi l'activité par un renforcement des participations aux investissements tant communaux que des partenaires publics au travers de :

- **La mise en place des Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement** entre la CPA et ses communes membres : l'ensemble de celles-ci ont finalisé la démarche courant 2014 et 36 contrats ont ainsi pu être signés.

- **La mise en œuvre de contrats de partenariat avec les institutions partenaires** afin de permettre l'amélioration et la réalisation d'infrastructures routières telles que les déviations routières indispensables à notre territoire (le contrat passé avec le conseil général des Bouches du Rhône porte ainsi sur la réalisation de près de 40 millions d'euros de travaux de déviations routières), la modernisation de la ligne ferroviaire Aix Marseille et la participation à la réhabilitation du centre hospitalier d'Aix-Pertuis.

Les crédits d'investissement proposés pour 2015 :

La demande consolidée des crédits d'investissement pour 2015 s'élève à 260 M€ (hors remboursement en capital de la dette), ce qui est très au-delà des estimations du volume annuel fixé dans le cadre de la prospective 2014/2020.

Il convient de ne pas dépasser 150 M€, et de ré-équilibrer la répartition entre Fonds de concours et dépenses d'équipement directes.

Les crédits de paiement des autorisations de programme déjà votées représentent plus de 230 M€ pour 2015.

Par ailleurs, les nouvelles autorisations de programme proposées au B.P. 2015 représentent 37 M€, dont 1,6 M€ de crédits de paiement pour l'année à venir.

	MONTANT AP/CP	CP 2015	Reste à Financer après 2015
Travaux d'infrastructures - ZI Avon Gardanne	1 500 000	100 000	1 400 000
Travaux d'infrastructures - ZI Les Pradeaux Greasque	1 500 000	100 000	1 400 000
Travaux d'infrastructures - AIX Pôle d'Activité Route de Lenfant	8 500 000	100 000	8 400 000
Travaux d'infrastructures - Plan de Campagne - Pont Ch Rigons	5 000 000	100 000	4 900 000
Sub "Pôle de compétitivité" Convention FUI 2014/2016	500 000	100 000	400 000
Compétence Développement économique	***17 000 000***	***500 000***	***16 500 000***
CPER 2014-2020	20 043 000	1 115 760	18 927 240
Compétence Enseignement supérieur et Recherche	***20 043 000***	***1 115 760***	***18 927 240***
TOTAL NOUVELLES AP/CP	**37 043 000**	**1 615 760**	**35 427 240**

Le budget d'investissement devra donc être arbitré afin de respecter les objectifs fixés en termes de stratégie financière pour préserver les marges de manœuvre financière de la CPA pour l'avenir.

Le phasage des autorisations de programme existantes devra donc être revu en fonction des capacités financières.

II. LES ORIENTATIONS DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES EN 2015

L'action communautaire menée avec un ensemble de moyens humains, financiers et matériels coordonne les politiques publiques de la collectivité afin de développer le territoire du Pays d'Aix.

Les actions communautaires sont déclinées par grande fonction afin de permettre un suivi de la politique locale en tenant compte des secteurs d'activités et des fonctions économiques qu'elles affectent, et de donner ainsi une information pertinente utile à la prise de décision.

En effet, ces fonctions permettent une présentation des grandes orientations par politique publique, à savoir :

- ➔ Le développement économique, agricole et touristique
- ➔ L'aménagement du territoire
- ➔ L'équilibre social de l'habitat
- ➔ La politique de la ville
- ➔ L'emploi et l'innovation sociale
- ➔ L'enseignement supérieur
- ➔ La valorisation et préservation du cadre de vie
- ➔ La culture
- ➔ Les sports
- ➔ Le soutien aux Communes membres

1. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE

Acteurs de la richesse de notre territoire, la CPA soutient et accompagne le développement des secteurs économiques, agricole et touristique du Pays d'Aix.

✔ L'aménagement et l'entretien des zones d'activités

La collectivité réalise des opérations d'aménagement et d'entretien des zones d'activités.

En 2015, il est prévu :

- Une étude complémentaire en vue du redémarrage du projet de création d'une zone d'activités à Pin Porte Rouge (située sur les communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès et les Pennes Mirabeau).

- La poursuite des études préalables nécessaires au démarrage du projet de Plan d'Aillane.

- La poursuite de l'étude de faisabilité pour le projet d'extension de la Z.A. de Pertuis.

- L'acquisition du terrain communal du projet d'extension de la Z.A.C. du Grand Pont à la Roque d'Anthéron et le lancement d'études pré-opérationnelles pour son aménagement.

- La réalisation d'études complémentaires pour l'aménagement du secteur Coudourousse à Meyrargues.

- La poursuite de la faisabilité de l'extension de la zone de la Pile à Saint Cannat.

- Les crédits de paiements pour les opérations de la Z.A.C. Berthoire à Lambesc et de la Z.A.C. des Vergeras à Saint Estève Janson correspondant respectivement à la participation de la CPA et à la démarche HQE Aménagement.

Pour les projets d'espaces habitat, il est prévu :

- La réalisation d'une étude complémentaire pour le redémarrage du projet des Michelons à Venelles.
- La poursuite des études pré-opérationnelles pour l'aménagement d'une première tranche du secteur du Jas de Beaumont à Pertuis.
- Une nouvelle étude d'aménagement pour retravailler le projet des Charmilles à Simiane.
- La fin des travaux d'aménagement de surface de l'opération du « Grand Coudoux ».
- Le versement de la participation de la CPA à la Z.A.C. du centre ancien de Trets.

La CPA poursuit également les opérations de réhabilitation sur les zones d'activités de la communauté avec différents niveaux d'avancement. De nouvelles opérations devraient être lancées en 2015 :

- Aix PAA route de l'enfant
- Plan de Campagne Pont, chemin des Rigons
- Gardanne ZI Avon
- Gréasque ZI les Pradeaux

✔ L'innovation et le développement des entreprises

La CPA mène des actions en faveur de l'innovation et du développement des entreprises avec pour objectif de :

- favoriser la compétitivité des entreprises en soutenant l'innovation technologique ainsi que les filières industrielles porteuses de croissance et de création d'emplois ;
- favoriser l'attractivité du territoire et l'ancrage territorial des entreprises ;
- faciliter la création, la reprise et le développement des entreprises et participer à la mise en place d'un tissu économique dynamique et équilibré pour une croissance harmonieuse du territoire.

✔ Le commerce et l'artisanat

La CPA intervient dans le développement économique du commerce et de l'artisanat via :

- le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) : 4 nouveaux dossiers ont été déposés en 2014 : Vitrolles, Pertuis, La Roque d'Anthéron et Saint Cannat.

- les actions de soutien aux associations de proximité ;

- les actions de communication et de promotion du commerce et de l'artisanat local.

✔ La valorisation du territoire ITER

La CPA est associée au programme ITER, expérience scientifique à très grande échelle qui doit démontrer la faisabilité scientifique et technologique de l'énergie de fusion et ouvrir ainsi la voie à son exploitation industrielle et commerciale. L'engagement financier s'élèvera à 9 M€ en 2015, auxquels s'ajoute une participation au financement du programme de la Cité des Énergies à Cadarache, ainsi qu'au dispositif de soutien au logement des personnels du chantier.

✔ Le développement agricole

Les actions du Pôle agriculture sont réparties en deux axes stratégiques avec les objectifs suivants pour 2015 :

- Renforcement de la performance économique des exploitations agricoles du Pays d'Aix ;

- Respect des équilibres territoriaux et environnementaux par le maintien dynamique des espaces agricoles.

✔ Le développement touristique

La collectivité veut valoriser les atouts touristiques du territoire en s'engageant avec des professionnels afin de créer une véritable « destination ».

Le Schéma de Développement Touristique (SDT) permet de valoriser les richesses patrimoniales, naturelles et humaines du territoire et permet de développer l'économie touristique avec 4 filières d'excellence : culture, agritourisme, activités de pleine nature et tourisme d'entreprises.

La CPA s'engage, à travers un partenariat avec l'Office de Tourisme d'Aix en Provence, à mettre en œuvre les actions structurantes définies dans le SDT et à soutenir l'animation du réseau des offices du tourisme du Pays d'Aix.

2. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

✔ Le Schéma de Cohérence Territoriale

Suite à l'intégration des communes de Gréasque et Gardanne, l'élaboration d'un nouveau projet de SCOT a repris en 2014. L'année 2015 visera sa validation dans le cadre d'une concertation soutenue de nos partenaires et d'une communication de grande envergure, avec l'intervention de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance dans le cadre de la convention d'objectifs.

Le SCOT sera soumis à enquête publique à la fin du premier semestre 2015 et les documents le constituant seront modifiés.

✔ Les grands projets structurants

Le territoire du Pays d'Aix s'associe à de grands projets structurants comme :

- le développement des infrastructures ferroviaires : projet de Ligne Nouvelle PACA, modernisation de la ligne Aix-Marseille, ouverture aux voyageurs de la ligne Pays d'Aix - Etang de Berre ;

- les projets routiers liés aux infrastructures ferroviaires (suppression du passage à niveau de la Calade, élargissement du Pont Rail de Trets...) ;

- les projets routiers structurants : aménagements structurants de routes départementales sur le territoire du Pays d'Aix.

✔ Les entrées de ville

Les actions pour 2015 concernent la poursuite des opérations d'entrées de Ville sur tout le territoire de la Communauté du Pays d'Aix avec différents niveaux d'avancement.

✔ L'accueil des gens du voyage

La CPA crée, gère et organise l'accueil des gens du voyage sur le territoire avec la mise en œuvre du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage révisé au 10 janvier 2012. Un maximum de 11 aires réparties sur 11 secteurs géographiques et un terrain pour le stationnement des grands passages incombent à la collectivité.

Les constructions des 5 aires suivantes ont été retenues comme prioritaires : Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue, Fuveau, Les Pennes Mirabeau et Pertuis.

Il conviendra également de construire les 6 autres aires incombant à la CPA dont celle de Gardanne.

✔ Infrastructures de déplacements

Certaines opérations sont maintenues dans le Budget général de la collectivité en 2015 comme la maîtrise d'ouvrage du Pont de la Guiramande sur l'Arc et l'étude consacrée aux schémas d'accessibilité dans les transports en partenariat avec la mission handicap.

✔ Les transports scolaires

Le transport scolaire est articulé en dépenses autour de marchés dont l'actualisation impacte les coûts, ainsi que par les améliorations permanentes apportées sur l'ensemble du réseau.

✔ Le Plan de Déplacement Urbain

Les actions prioritaires à lancer en 2015 sont l'étude d'un schéma de Transport Communautaire, la poursuite des actions en matière de sécurité routière et la gestion du parc relais vélos de la gare SNCF d'Aix-en-Provence.

3. L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

La mise en œuvre de cette compétence sur l'année 2015 a plusieurs objectifs :

✔ **Soutenir la production et la réhabilitation de logements sociaux au travers :**

- des aides financières directes pour la production et la réhabilitation de logements : la CPA poursuit sa politique d'attribution de subventions en complément des aides publiques au logement.

- des garanties d'emprunts à destination des organismes de logements sociaux : par ce système de co-garantie des emprunts, avec les communes ou le Conseil Général, la CPA apporte un soutien aux opérations de logements sociaux. En contrepartie, un contingent de logement est réservé à la CPA.

✔ **Contribuer à la réhabilitation des noyaux villageois et à la valorisation des centres anciens avec pour objectif la réduction de la vacance, la lutte contre l'insalubrité et la réhabilitation de logements**

La CPA poursuit ainsi son dispositif de soutien aux actions communales visant le traitement des façades.

Elle poursuit également son soutien aux propriétaires privés pour réhabiliter leurs logements en complément des aides de l'ANAH. Un nouveau programme « Mieux habiter, mieux louer » sera initié fin 2014 afin de poursuivre les actions de traitement de l'habitat indigne et l'amélioration des performances énergétiques des logements.

✔ **Favoriser l'accession sociale à la propriété :**

La CPA met en place un soutien financier, par le biais de subventions ou dans le cadre d'un partenariat avec les banques, en complément des prêts aidés afin d'améliorer la solvabilité des jeunes ménages « primo-accédants ».

✔ **Soutenir la production de logements sociaux à travers le Fonds de concours incitatif « Aménagement-habitat »**

✔ **Poursuivre la mission de l'observatoire du territoire du Pays d'Aix**

4. LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers en difficulté dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) assure le suivi du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU).

Trois opérations d'aménagement sont déclarées d'intérêt communautaire au titre de la compétence Politique de la Ville :

- les opérations ANRU d'Aix-en-Provence et de Vitrolles
- la nouvelle concession d'aménagement portant sur le cœur de ville de Pertuis

✔ Aide pour l'amélioration de la qualité de service dans les quartiers d'habitat social

Ce dispositif s'inscrit dans la Gestion Urbaine de Proximité ; ainsi, la CPA apporte son soutien aux opérations de résidentialisation et d'amélioration de la qualité de service aux usagers par la mise en accessibilité des entrées d'immeubles et la mise en place d'espaces de pré collecte.

La CPA verse également des subventions exceptionnelles aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation des logements sociaux au sein des sites en politique de la ville.

✔ Contrat de Ville

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine dispose que la politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle communautaire.

Ainsi la CPA doit mettre en place un contrat de ville regroupant les quartiers dits prioritaires de quatre communes : Aix-en-Provence, Vitrolles, Gardanne et Pertuis. Ce contrat de ville doit être finalisé au plus tard fin février 2015. Ils porteront sur 3 axes prioritaires : la rénovation urbaine, le développement économique et sur la cohésion sociale. Ce contrat de ville prendra en compte la politique de droit commun appliquée à l'ensemble du territoire.

✔ Prévention de la délinquance

La CPA s'engage dans cette politique à travers le subventionnement d'associations qui agissent dans :

- le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes
- le domaine de la médiation
- le domaine de la prévention des conduites à risques
- le domaine de l'information et de la communication

5. L'EMPLOI ET L'INNOVATION SOCIALE

✔ Emploi et Formation

La politique mise en œuvre par la CPA a pour but de favoriser le retour à l'emploi, les actions d'insertion professionnelle et les formations.

La collectivité met en place :

- Une politique de subventionnement d'opérations œuvrant dans le champ de l'emploi et de l'insertion qui sont portées par des structures associatives ou d'autres organismes de droit public et privé.

- Des cotisations aux structures et réseaux œuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi. La CPA apporte une cotisation à Sud Lubéron, seul Comité de Bassin d'Emploi de son territoire.

- Des aides aux structures d'accueil, d'information et d'orientation du public. Il existe 24 Bureaux Municipaux Emploi sur les 36 communes et la professionnalisation de ces acteurs s'améliore chaque année afin de permettre l'accueil du public et d'adapter une orientation selon les besoins.

- Une assistance technique à la gestion des fonds européens. La CPA, en tant que structure d'animation du PLIE, propose une assistance technique aux opérateurs d'insertion du territoire pour le montage des dossiers de demande de subventions FSE auprès de l'État conformément au protocole 2013-2017.

- Une clause d'insertion sociale dans les marchés publics. La collectivité a décidé d'inclure une clause sociale dans ses marchés publics et accords-cadres, ce qui constitue l'un des axes prioritaires du 4e PLIE du Pays d'Aix (2013-2017). Le principe de cette clause consiste à réserver dans un contrat au moins 5 % du volume d'heures travaillées à des publics rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles afin de favoriser leur accès à l'emploi.

✔ La formation professionnelle : Centre de Formation des Apprentis (CFA)

La CPA s'investit dans la formation professionnelle des jeunes et des adultes en proposant un CFA qui met l'expérience et le savoir-faire de son équipe au service des métiers et des jeunes qui s'y préparent.

6. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La politique de la CPA s'articule autour de plusieurs axes :

✔ **Soutien aux programmes immobiliers universitaires structurants du C.P.E.R. 2007-2013**

La plupart des projets inscrits entrent dans une phase opérationnelle et d'accélération des dépenses et sont :

- pour le CROUS : les logements de la Fenouillère et de Jas de Bouffan,

- pour l'AMU : la restructuration de l'enseignement sur Schumann, la maison de la recherche en économie et gestion, la création du campus de recherche spécialisée sur la Méditerranée et l'IUT espace de vie étudiante,

- la continuité du programme relatif à la construction des logements de Cuques afférents au Plan Campus.

✔ **Soutien aux programmes immobiliers universitaires structurants du C.P.E.R. 2014-2020 à savoir :**

- la Maison de l'Innovation et de la Technologie (HIT)

- le développement du pôle de l'Arbois avec l'aménagement du pavillon Beltram pour renforcer la présence des Masters SET et construction de la halle technologique CIRENE destinée aux laboratoires de recherche sur la thématique « déchets »

- la modernisation de l'ENSAM

- l'extension de l'IAE

- la réhabilitation du site Jules Isaac

- la construction de la bibliothèque à la Pauliane

- la réhabilitation du site Gaston Berger (laboratoire de recherche de l'IUT)

- les logements du CROUS

✔ **Aide à l'investissement des Établissements Publics de Santé de ressort intercommunal, déclarés d'intérêt communautaire (Centre Hospitalier Aix-Pertuis).**

7. VALORISATION ET PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE

✔ La collecte et le traitement des déchets ménagers

Le budget relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers fait l'objet d'un autre rapport d'orientations budgétaires, lequel est propre au budget annexe Service Public d'Élimination des Déchets.

✔ L'assainissement collectif

La collectivité participe à l'amélioration de l'assainissement collectif en allouant un fonds de concours pour l'amélioration des stations d'épurations communales depuis 2006.

✔ La préservation de l'environnement

La CPA continue à agir en 2015 pour le développement durable dans ces domaines de compétence :

- ***Écologie urbaine :***

  - Suivi de la charte de développement durable

  - Mise en œuvre du projet pilote sur le plan national « zones d'actions prioritaires pour l'air » et observatoire du bruit

  - Soutien aux actions de sensibilisation au développement durable avec les journées du film de l'environnement et les éco-manifestations

- ***Énergie :***

  - Mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial : bilan des émissions de gaz à effets de serre

  - Aide aux communes dans la réalisation de programmes d'économie d'énergie sur leurs équipements

  - Accompagnement des particuliers avec la mise en place d'un guichet unique afin d'engager des programmes de réhabilitation des logements et également de générer des baisses de charges sur le chauffage et l'électricité.

- ***Espaces forestiers :***

  - Participation financière au PIDAF

  - Soutien à la réalisation de chantiers forestiers d'insertion

  - Entretien et protection des espaces subventionnés

  - Aide aux communes pour le débroussaillement des équipements communaux

8. LA CULTURE

La politique culturelle est organisée selon trois orientations :

- ✔ *Faire de la culture un outil de développement des territoires et de rayonnement*
- ✔ *Mettre la culture à la portée du plus grand nombre*
- ✔ *Protéger, mettre en valeur et ouvrir l'accès au patrimoine*

Le rayonnement culturel d'un territoire est bien entendu un facteur d'attractivité touristique et économique et de ce fait la CPA continuera en 2015 à apporter son soutien financier à :

- un grand nombre d'associations à vocation culturelle : Festival d'Art lyrique, Ballet Preljocaj, Théâtre du Jeu de Paume, Festival de la Roque, Seconde Nature, Aix Qui ?, Par les villages, La Fonderie, Festival de la chanson française à Aix, CIAM, Les lumières,... .
- aux communes :

  - pour l'organisation de tournées communautaires

  - pour la construction, la réhabilitation, l'équipement et la rénovation des équipements culturels (Fonds de concours équipements culturels)

  - pour la réhabilitation et la valorisation de leur patrimoine dans le cadre du plan patrimoine (Fonds de concours d'aide aux communes)

La CPA poursuivra en 2015 ses investissements à destination des équipements culturels communautaires tels que :

- Le Musée Granet : restauration des collections, acquisition d'équipements, acquisition d'œuvres et réserves définitives du musée
- La Salle et Patio du Bois de l'Aune : poursuite des équipements scéniques et de sécurité
- La Fondation Vasarely : subvention qui s'inscrit dans un plan pluriannuel initié par l'État
- Le Mémorial du Camp des Milles : subvention d'investissement

9. LE SPORT

La politique sportive communautaire s'adresse à tous les publics. Vecteur d'unité des territoires, support d'éducation à la citoyenneté et d'animation, la pratique sportive est un outil de cohésion.

La CPA, en multipliant ses actions et partenariats et en développant ses équipements et infrastructures sportifs, permet l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive sur l'ensemble du territoire.

✔ Les infrastructures sportives

- Les piscines communautaires

La fermeture temporaire pour travaux de la piscine Hermes à Vitrolles va diminuer le montant du budget en fonctionnement. Des dépenses d'investissement concernant l'entretien et l'équipement seront programmées en 2015.

- Le lac de Peyrolles

Des crédits en fonctionnement sont prévus en 2015 pour le fonctionnement des activités nautiques et sportives du site. Le programme pluriannuel d'aménagement du plan d'eau mobilise des crédits en investissement.

- Le stade Maurice David

La phase 2 des travaux de réhabilitation est prévue en 2015.

✔ Soutien aux activités sportives

La CPA soutient des activités sportives, hors fonctionnement des clubs, répondant aux divers dispositifs mis en place : sports de niveau national, diffusion et initiation des pratiques sportives, événements labellisés, manifestations exceptionnelles...

✔ Le PRODAS

La CPA soutient les actions visant le développement de la pratique sportive dans les quartiers prioritaires des villes d'Aix-en-Provence, Vitrolles et Pertuis.

✔ Soutien aux communes

La collectivité souhaite inciter les communes à rénover ou construire des équipements sportifs afin de rattraper les retards de divers bassins de vie de la Communauté (fonds de concours pour les équipements sportifs)

✔ Soutien aux manifestations sportives

La CPA participe à l'achat de prestations de service, d'équipements des lieux de compétition et diverses publications des manifestations sportives.

10. LE SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES

✔ Les fonds de concours

La communauté renforce l'investissement local et la solidarité intercommunale en apportant son concours financier avec le versement de fonds de concours aux communes (art. 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales).

Il s'agit d'une participation en faveur de :

- la réalisation de certains équipements communaux : construction, réhabilitation, acquisition d'équipements (fonds de concours globalisés d'investissement)
- la mise en accessibilité aux personnes handicapées (fonds de concours incitatifs)
- la réalisation des projets communaux structurants sur une durée de 5 ans (contrats de partenariat communautaire de dynamisation des projets)

D'autres fonds de concours incitatifs sont également attribués aux communes notamment dans les secteurs culturels et sportifs ; ils sont intégrés aux politiques publiques respectives.

✔ La Dotation de Solidarité Communautaire

La DSC est un reversement facultatif de l'EPCI vers ses communes membres dont le montant est fixé librement par le Conseil communautaire. En 2015, le montant attribué devrait être maintenu à son niveau de 2014.

CONCLUSION

2014 a été une année importante pour la concrétisation des décisions résultant de la démarche de dynamisation des investissements engagée fin 2013.

L'élaboration du SCOT a permis à la CPA de construire son Projet d'aménagement et de Développement Durable, et de mettre en place une stratégie de développement axée sur les questions de transport, de développement économique, d'équipements et d'espaces publics.

Les leviers d'actions sont désormais opérationnels : un travail significatif a été réalisé pour accélérer les prises de décisions relatives aux équipements structurants de notre territoire, des Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement ont été signés avec les 36 communes membres.

La stratégie mise en œuvre doit répondre aux enjeux prioritaires pour l'avenir de notre territoire :

- Améliorer la qualité de vie des habitants ;

- Augmenter le rayonnement du territoire ;

- Accentuer la participation locale à la relance de l'activité.

La Communauté du Pays d'Aix a déjà engagé la réalisation d'équipements structurants pour son territoire mais également pour le territoire de la métropole (comme CAP Horizon par exemple).

L'organisation métropolitaine, qui se distingue des autres métropoles par l'étendue de son territoire et par son caractère multipolaire, doit être axée exclusivement sur les compétences stratégiques tout en conservant l'autonomie fiscale et financière des territoires.

Il importe donc de permettre au pays d'Aix d'aménager et d'organiser son territoire.

En conséquence, les ambitions inscrites dans le Plan Pluriannuel d'Investissement, qui visent à créer des équipements à la fois territoriaux et métropolitains, doivent être menées à leur terme. En effet, la réalisation concrète d'équipements structurants permet de soutenir le développement métropolitain de tous les territoires.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 ;
VU l'avis de la Commission des Finances et Contrôle de Gestion en date du 11 septembre 2014 ;
VU l'information du Bureau communautaire du 25 septembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'orientations budgétaires 2015 du Budget Général.

2014_A187

OBJET : Ressources - Finances - Débat d'Orientations Budgétaires 2015 - Budget Général

---

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION du PAYS D'AIX EN PROVENCE * N° 40 *

2 2 OCT. 2014